

AFP (01/10/12)

## **Deux ans après ses "états généraux", la nuit parisienne se porte un peu mieux**

Par Stéphanie LEROUGE

PARIS, 1 oct 2012 (AFP) - Paris, "capitale européenne du sommeil" ? Deux ans après les "états généraux" organisés par la Ville pour répondre à leur cri d'alarme, les professionnels de la nuit parisiens dressent un bilan en demi-teinte des mesures mises en place.

Le maire de Paris Bertrand Delanoë reviendra sur le sujet dans le cadre de ses comptes-rendus de mandat, mardi à la mairie du IV<sup>e</sup> arrondissement.

Lancée en octobre 2009, la pétition "Quand la nuit meurt en silence" avait fait grand bruit. Signée par plus de 16.000 personnes ou organismes dont les principaux syndicats de la professions, elle s'alarmait que la "loi du silence généralisée" transforme la Ville lumière en belle endormie.

Les Etats généraux organisés en novembre 2010 avaient esquissé des pistes de réponse pour tenter d'apaiser les relations entre les établissements de nuit et les riverains, particulièrement tendues depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les bars, début 2008.

La plus visible d'entre elles, la mise en place des "Pierrots de la nuit", des équipes de clowns qui tournent dans les quartiers festifs pour inciter les nocturnes à la discrétion, ne fait pas l'unanimité.

Eric Labbé, l'un des auteurs de la pétition de 2009, juge la mesure "infantilisante", et son efficacité reste à démontrer aux yeux des riverains, de l'aveu même de Stéphane Martinet, élu chargé du dossier à la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement.

La Ville de Paris a aussi mis en place dans six arrondissements des comités de médiation réunissant mairie, police, riverains et professionnels, qui s'efforcent de dénouer les situations les plus conflictuelles.

Si Eric Labbé regrette le caractère erratique de cette médiation, "pas forcément régulière et coordonnée", d'autres, comme Florent Ciccoli, membre fondateur de Culture Bar-Bars en Ile-de-France, saluent "une vraie volonté de la mairie de faire avancer les choses, avec ses armes".

"Le problème, c'est que c'est la préfecture de police qui reste le vrai décideur", ajoute-t-il.

Plus qu'une médiation, les professionnels souhaiteraient la mise en place d'une procédure de conciliation préalable au couperet de la fermeture administrative ou du retrait de l'autorisation de nuit.

"Les fermetures administratives sont des procédures non contradictoires", regrette Bruno Blanckaert, patron du Rex et président de la chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques (CSCAD). Cette fragilité des établissements face au "fait du prince" est l'une des raisons qui dissuadent certains "gros opérateurs de la nuit" européens de s'implanter à Paris, selon M. Blanckaert.

D'autres mesures sont avancées, comme la création d'une sanction contre les riverains mauvais coucheurs qui abusent des signalements pour tapage, innovation suggérée par la députée socialiste Sandrine Mazetier dans une proposition de loi de 2011.

Restent les contraintes propres au tissu urbanistique parisien: "les rues sont petites, les murs sont fins, les voisins sont proches", observe Rod Reynolds, fondateur du collectif Dcontract, qui organise des fêtes dans des lieux insolites de la capitale.

Consciente de cette difficulté, la mairie soutient l'implantation d'établissements dans les zones les moins densément peuplées, le long des quais de Seine -où a récemment ouvert le Wanderlust- ou "dans les gares de petite ceinture", explique Mao Péninou, maire adjoint de M. Delanoë chargé du bureau des temps.

D'autres, comme Rod Reynolds ou Bruno Blanckaert, se prennent à rêver que le Grand Paris soit aussi celui de la fête, et que les noceurs partent à la conquête des friches de proche banlieue.

sl/mad/jpr